

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

En l'an deux mille vingt et un, le 30 Août à 18h30,
le Comité Syndical du SYndicat Mixte pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures
Ménagères et assimilés de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement
convoqué,
s'est réuni en salle de La Capitelle au Mazel à MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président.

Etaient présents :

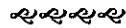
. *Les membres titulaires, ci-après (21) :*

- Mme ARSAC-DELAIGUE Nathalie
- Mme BAYET Evelyne
- M. BORY René pour suppléance de M. MARTIN Alain
- M. BENEVENT Thierry
- M. BONNEFOY Christian
- M. CAPPY Laurent
- M. CONVERS Michel
- M. DUBOUCHET Éric, vice-Président
- M. FOURNIER Alain
- M. GESSEN Philippe
- M. LIOGIER Pierre
- M. LYONNET Jean Paul, Président
- M. MEILLER Pascal
- M. MONDON Michel
- Mme LIOGIER Huguette pour suppléance de M. MOUNIER Anthony
- M. RIFFARD Patrick
- M. ROUCHOUSE Didier
- M. BRAYE Yves
- M. BARRY Bernard
- M. CELLE Jean-Paul
- M. MOREL Pierre

**Etaient absents excusés :**

. Les membres, ci-après (16) :

- M. ASTIER Thierry
- M. AULAGNIER Jean-Paul
- M. FREYSSENET Dominique
- M. GUINTA Calogero
- M. GROS Éric
- M. JOLIVET Guy
- Mme LARDON Karine
- Mme MANGIARACINA Annie
- Mme ROUX Justine
- M. BONNISSOL Fabien
- Mme DEFOUR Anne
- Mme GIRAUD Josiane
- M. MARTIN Alain
- M. MONCHER Jean-Pierre
- M. MOUNIER Anthony
- M. ROSIER Jérôme

**N° 2021.08.23**

Objet : modification des conditions d'accès dans les déchetteries

RAPPORT DU PRESIDENT

Le comité syndical du 17 décembre 2020, a décidé à l'unanimité de mettre en place un comité de pilotage, afin de travailler à la mise en place de nouvelles conditions d'accès aux 3 déchetteries du SYMPTTOM.

Le COPIL s'est réuni le 25 juin 2021, afin d'établir une proposition de modalités d'accès aux déchetteries :

- Contrôle d'accès aux sites par le biais de barrières et de caméras de lecture de plaques
- Contrôle de toutes les entrées : particuliers, professionnels, collectivités, associations...
- Tarification des entrées au-delà d'un certain nombre de passages prédéfinis

Les professionnels :

- 12 passages gratuits à l'année (au-delà les passages sont payants)
- 10 € TTC/entrée pour les véhicules dont la charge utile est inférieure à 850 kg
- 20 € TTC/entrée pour les véhicules dont la charge utile est supérieure/égale à 850 kg
- Aucun passage gratuit pour les professionnels extérieurs au territoire du SYMPTTOM

Les particuliers :

- 24 passages gratuits à l'année (au-delà les passages sont payants)
- 5 € TTC/entrée

Les associations/collectivités :

- Gratuité d'accès aux 3 sites

Modalités :

- Gratuité des accès la semaine entre Noël et le jour de l'An (pour toutes les entrées)
- Inscription via le site internet du SYMPTTOM ou directement aux bureaux du SYMPTTOM
- Facturation trimestrielle
- Campagne de communication à débiter à l'automne 2021
- Début des inscriptions au printemps 2022
- Des sessions d'inscriptions seront organisées des samedis matin sur les 3 sites
- Un article sera publié sur l'agenda de la CAPEB à destination de tous les artisans
- Mise en place du contrôle d'accès prévu pour septembre 2022



Dans ces conditions, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les nouvelles conditions d'accès au sein des 3 déchetteries.
- **D'HABILITER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

043-254300395-20210830-2021_08_23-DE
Publié le 31/08/2021
Publié le 31/08/2021

N° 2021.08.23

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre les nouvelles conditions d'accès au sein des 3 déchetteries.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 02 septembre 2021

Le Président,


Jean-Paul LYONNET